

Quelle est la durée moyenne de traitement d'un dossier de cofinancement ?

Réponse courte

La durée moyenne de traitement d'un dossier de cofinancement complet par l'INFPC est généralement comprise entre 3 et 6 mois à compter de la date de dépôt.

Ce délai peut varier selon le volume de dossiers reçus, la complexité des formations déclarées et la qualité des justificatifs fournis. Si le dossier est incomplet ou nécessite des informations complémentaires, le délai de traitement est suspendu jusqu'à réception des éléments requis.

Définition

Le cofinancement de la formation professionnelle continue au Luxembourg correspond à la participation financière de l'État, via l'Institut national pour le développement de la formation professionnelle continue (INFPC), aux frais de formation engagés par les entreprises établies sur le territoire luxembourgeois. Le dossier de cofinancement est la demande formelle introduite par l'employeur pour obtenir le remboursement partiel des coûts de formation éligibles, conformément à la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la formation professionnelle continue.

Ce dispositif vise à encourager le développement des compétences des salariés tout en assurant un contrôle strict de l'utilisation des fonds publics. Le cofinancement s'inscrit dans une politique nationale de promotion de la formation tout au long de la vie, dans le respect des principes d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Conditions d'exercice

Pour bénéficier du cofinancement, l'entreprise doit :

- Être légalement établie au Luxembourg.
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales.
- Organiser des actions de formation conformes aux critères définis par l'INFPC.
- Introduire le dossier dans les délais prescrits, généralement avant le 31 mai de l'année suivant l'exercice concerné.
- Fournir des pièces justificatives probantes pour chaque dépense déclarée.

Seules les formations répondant aux exigences légales et dûment justifiées sont prises en considération. L'entreprise doit également garantir la traçabilité des actions de formation et respecter l'égalité d'accès à la formation pour l'ensemble des salariés.

Modalités pratiques

Le traitement d'un dossier de cofinancement par l'INFPC comprend plusieurs étapes : vérification de la complétude du dossier, contrôle de l'éligibilité des actions et des dépenses, analyse des justificatifs, et calcul du montant à rembourser. La durée moyenne de traitement d'un dossier complet est généralement comprise entre 3 et 6 mois à compter de la date de dépôt auprès de l'INFPC.

Ce délai peut varier en fonction du volume de dossiers reçus, de la complexité des formations déclarées, et de la qualité des justificatifs fournis. Si le dossier est incomplet ou nécessite des informations complémentaires, le délai de traitement est suspendu jusqu'à réception des éléments requis. L'utilisation de la plateforme [MyGuichet.lu](https://myguichet.lu) permet de suivre l'avancement du dossier et de recevoir les notifications officielles.

Pratiques et recommandations

Il est recommandé de préparer soigneusement le dossier de cofinancement en veillant à la conformité et à la clarté des pièces justificatives. Un contrôle interne préalable des dépenses et des justificatifs permet de limiter les risques de demande de compléments d'information, ce qui contribue à réduire la durée de traitement.

L'utilisation de la plateforme électronique [MyGuichet.lu](https://myguichet.lu) facilite le dépôt et le suivi du dossier. Il est conseillé de conserver une copie intégrale du dossier, ainsi que toute correspondance avec l'INFPC, afin d'assurer la traçabilité et de répondre rapidement à toute demande complémentaire. L'entreprise doit également veiller à respecter les principes d'égalité de traitement et à documenter l'accès à la formation pour tous les salariés.

Cadre juridique

- Loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à la formation professionnelle continue, notamment :
 - Article 5 : Instruction des dossiers de cofinancement par l'INFPC.
 - Article 6 : Recours en cas de refus ou de contestation du montant du cofinancement.
- Règlement grand-ducal du 31 octobre 2017 fixant les modalités d'application de la loi précitée.
- Principes généraux du Code du travail luxembourgeois relatifs à l'égalité de traitement (articles [L.241-1](#) et suivants) et à la traçabilité des actions RH.

Les délais de traitement ne sont pas expressément fixés par la loi, mais l'INFPC publie régulièrement des informations sur les délais observés. En cas de litige, un recours peut être introduit devant le ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions.

Un dossier complet, clair et conforme aux exigences de l'INFPC permet de réduire sensiblement la durée de traitement et d'éviter les retards liés à des demandes de pièces complémentaires. Il est essentiel de garantir la traçabilité des démarches et de respecter l'égalité d'accès à la formation pour tous les salariés.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.